



## Résiliation école à distance

Par **Mymiii1302**, le **08/07/2016** à **20:40**

Bonjour, voilà il y a bientôt 2 an j'ai souscrit une formation à distance. En paiement plusieurs fois.

Je me suis retrouvée au chômage et ne pouvais plus me permettre de payer.

Impossible de résilier chez eux, j'ai donc coupé les prélèvements.

Aujourd'hui j'ai des courriers simples d'huissiers, des appels disant qu'ils vont venir chez moi.

Est ce du bluff ? Que peuvent ils faire ?

Merci d'avance à tous

Par **Visiteur**, le **08/07/2016** à **21:35**

C'est l'intimidation habituelle, répondez poliment que vous êtes dans l'incapacité de payer et demander leur une copie du jugement (qui n'existe sans doute pas).

Par **Visiteur**, le **08/07/2016** à **21:36**

Avez vous parcouru le sujet identique suivant:

[http://www.experatoo.com/protection-et-contrat/resiltation-contrat-avec-ecole\\_100197\\_1.htm](http://www.experatoo.com/protection-et-contrat/resiltation-contrat-avec-ecole_100197_1.htm)